

Tableau de contrôle des versions		
Version	Date	Résumé / description des changements
1.0	9 décembre 2025	Version initiale - approbation du conseil d'administration
2.0	28 avril 2026	<ul style="list-style-type: none"> ● Changement de nom de World Climbing ● Changement de nom de la Série mondiale, ● Section 3.1.2 : clarification sur la façon dont les points CNR obtenus en 2024 et 2025 seront traités en 2026 ● Sections 4.2.4 et 4.2.5 : clarification du processus de sélection et d'invitation des athlètes de CEC pour la Série mondiale

La présente politique remplace les documents suivants, qui sont désormais inactifs :

CEC-HP-00 – NOUVELLE Politique de l'équipe nationale 2025 (version 2025-03)[2025 National Team Policy](#)

CEC-HP-02 – Classement national continu (version 3.2 – mai 2025)[Continuous National Ranking](#)

Version Control Table	1
1. NATIONAL TEAM PROGRAM	3
1.1. Introduction	3
1.2. Objet de la Politique de l'équipe nationale (Politique de l'ÉN)	3
1.3. Objective	3
1.4. Scope	3
1.5. Mise en œuvre de la politique	4
1.6. Policy Review	4
1.7. Principles	4
1.8. Definitions	4
1.9. Interpretation	5
2. NATIONAL TEAM SELECTION & SQUADS	5
2.2. Groupes de l'équipe nationale	6
2.3. National Team Squad Intakes	8
3. CONTINUOUS NATIONAL RANKING	8
3.1. Calcul du Classement national continu en bloc et difficulté	9
3.2. Calcul du Classement national continu en vitesse	11
3.3. CNR-Eligible Events	11
3.4. Mises à jour du CNR et CNR anticipé	11
4. EVENT SELECTION	12
4.1. Objective	12
4.2. Processus de sélection	12
5. REMOVAL FROM NT Program	13
6. RETIREMENT & COMPETITION PAUSE PROCESS	13
6.1. Avis d'intention de prendre sa retraite ou de faire une pause	13
6.2. Ranking	14
7. EXCEPTIONAL CIRCUMSTANCES	14
7.1. Notice	14
7.2. Retour à la compétition	14
7.3. Conflict Exemptions	15
8. APPEALS	15
Appendix A	16

1. PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

1.1. Introduction

À titre d'organisme national de sport pour l'escalade sportive au Canada, Climbing Escalade Canada (CEC) est responsable d'identifier, de sélectionner et de soutenir les athlètes ayant le plus fort potentiel de réussite sur la scène internationale. La mission du Programme de l'équipe nationale est d'établir une norme élevée de performance, tout en favorisant un environnement qui promeut l'excellence, la compétitivité et le bien-être.

Le Programme de l'équipe nationale (ÉN) est aligné sur la mission de CEC, soit soutenir et élever les grimpeurs et paragrimpeurs canadiens de compétition dans leur quête d'excellence, et diriger le développement d'un système de haute performance qui permet la réussite aux plus hauts niveaux du sport, y compris aux Jeux olympiques et paralympiques. Le Programme de l'ÉN s'aligne également sur les objectifs stratégiques de nos principaux partenaires financiers, notamment Sport Canada, le Comité olympique canadien (COC) et À nous le podium (ANP). Cet alignement offre aux athlètes les occasions nécessaires pour exceller tout en favorisant une filière de développement robuste pour l'avenir de l'escalade sportive canadienne.

Le Programme de l'équipe nationale est régi par la Politique de l'équipe nationale (Politique de l'ÉN).

1.2. Objectif

L'objectif du Programme de l'équipe nationale est d'atteindre et de maintenir des résultats sur le podium aux prochains Jeux olympiques et aux Championnats du monde subséquents. La participation à d'autres compétitions internationales fait partie intégrante du développement des athlètes et du programme, et contribue à l'atteinte de cet objectif. Les performances réalisées lors de ces événements constituent des réalisations importantes, mais l'objectif principal demeure d'obtenir des résultats aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde.

1.3. Objet de la Politique de l'équipe nationale (Politique de l'ÉN)

La Politique de l'équipe nationale de CEC établit un système cohérent et transparent pour identifier, sélectionner et classer les athlètes aux fins d'inclusion dans le Programme de l'équipe nationale, selon leurs performances à plusieurs niveaux de compétition. La politique décrit également le processus de sélection des athlètes pour les compétitions d'escalade à quotas auxquelles le Canada est invité. Le Classement national continu (CNR) de CEC est intégré à ce système de classement et de sélection des athlètes. Le CNR tient compte des résultats compétitifs des athlètes lors de compétitions nationales et internationales pertinentes et est calculé en temps réel sur une base continue.

- Pour les disciplines du bloc et de la difficulté, les résultats sont convertis en points de classement selon les calculs détaillés à la section 3.1 ci-dessous.
- Pour la discipline de vitesse, un classement fondé sur le temps moyen est maintenu, comme décrit à la section 3.2 ci-dessous.

1.4. Portée

La portée de la présente politique se limite à l'identification, à la sélection et au

classement des athlètes de haute performance de CEC pour l'équipe nationale d'escalade dans les disciplines du bloc, de la difficulté et de la vitesse, principalement pour les événements de World Climbing et du Conseil panaméricain de World Climbing (p. ex. Championnats du monde et Série mondiale, Championnats panaméricains et Série panaméricaine).

La sélection des athlètes pour les grands Jeux (p. ex. Jeux panaméricains, mondiaux et olympiques) ou pour les compétitions de qualification menant aux grands Jeux peut être effectuée au moyen de processus distincts, y compris la publication de critères de sélection autonomes de CEC ou le recours à une sélection d'athlètes effectuée à l'externe (p. ex. CUWR de World Climbing).

Dans les cas où une sélection d'athlètes pourrait être requise en raison d'événements imprévus ajoutés au calendrier de compétition, le classement et la sélection peuvent être effectués à l'extérieur du Programme de l'équipe nationale, pourvu que les protocoles de sélection respectent l'esprit général des critères qui y sont énoncés, à la discrétion du directeur de la haute performance et avec l'approbation du conseil d'administration de CEC.

1.5. Mise en œuvre et leadership de la politique

La présente politique est mise en œuvre et dirigée par le directeur de la haute performance. Les groupes suivants appuient le directeur de la haute performance dans ses fonctions relatives au Programme de l'équipe nationale :

- Comité de gouvernance de la haute performance : responsable de la supervision et du respect des politiques de sélection de haute performance.
- Groupe de travail sur le Classement national continu : fournit une expertise sur le Classement national continu (CNR)
- Groupe consultatif de performance (PAG) : comité consultatif qui appuie le directeur de la haute performance en fournissant des conseils spécialisés sur les questions liées à la performance physique et mentale.
- Équipe intégrée de soutien (IST) : groupe coordonné de professionnels des sciences du sport, de la médecine du sport et du soutien à la performance qui collaborent avec les entraîneurs et les athlètes afin d'optimiser l'entraînement, la santé et la performance dans l'environnement de haute performance de CEC.

La Politique de l'équipe nationale a été examinée par la Commission des athlètes de CEC et approuvée par le conseil d'administration de CEC. Les communications relatives aux classements et à la sélection des athlètes seront transmises par voie électronique, au moyen du Tableau de classement des athlètes de CEC et des canaux de communication officiels de CEC (site Web, infolettre, médias sociaux).

1.6. Révision de la politique

La présente politique sera révisée annuellement afin de s'assurer que les processus et le libellé sont alignés sur l'atteinte des objectifs énoncés du Programme de l'ÉN.

1.7. Principes

Plusieurs principes stratégiques liés au développement des athlètes et à la performance au niveau mondial ont été appliqués dans l'élaboration de la présente politique, notamment :

- Les résultats internationaux seront valorisés davantage que les résultats nationaux.
- Le niveau de performance internationale est relatif, les résultats de niveau olympique et mondial étant valorisés davantage que les résultats de niveau

continental.

- La constance de la performance sera valorisée davantage que les réalisations isolées.
- La compétition entre les athlètes au sein du Programme de l'équipe nationale contribue au développement de la haute performance.
- L'actualité des performances utilisées pour la sélection encourage une participation continue.
- Les occasions de compétition doivent être alignées sur la trajectoire de performance de l'athlète.

1.8.Définitions

Les termes suivants seront utilisés dans le présent document :

- 1.8.1.** Tableau de classement des athlètes : document public qui indique la sélection des athlètes pour les compétitions ciblées, géré et mis à jour par le directeur de la haute performance.
- 1.8.2.** Événements admissibles au CNR : désigne la liste des compétitions lors desquelles les athlètes de CEC peuvent obtenir des points CNR.
- 1.8.3.** Classement mondial mis à jour en continu (CUWR) : classement mobile de douze mois de World Climbing utilisé pour l'attribution des quotas par pays, les ordres de passage et les processus de qualification.
- 1.8.4.** Taille du plateau de l'événement (N) : nombre d'athlètes participant à un événement
- 1.8.5.** Points d'événement : points attribués au résultat compétitif d'un athlète après le calcul du CNR.
- 1.8.6.** Total des points d'événement : désigne l'accumulation des deux meilleurs points d'événement d'un athlète.
- 1.8.7.** Équipe d'événement : équipe composée des athlètes, entraîneurs et membres du personnel sélectionnés pour participer à une compétition donnée.
- 1.8.8.** Type d'événement : désigne le niveau ou la série de compétition d'escalade :
- 1.8.8.1. Grands Jeux - Jeux olympiques, Jeux mondiaux, Jeux olympiques de la jeunesse et Jeux panaméricains
 - 1.8.8.2. World Climbing mondial - Championnats du monde ouverts (WCH), Série mondiale (WC) et Championnats du monde jeunesse (YWC)
 - 1.8.8.3. Continental - Championnats panaméricains ouverts, Série panaméricaine et événements de la Série de la Coupe nord-américaine (NACS)
 - 1.8.8.4. National - Championnats nationaux ouverts de CEC et compétitions HP (événements sanctionnés par CEC)
- 1.8.9.** Critères de performance : résultat minimal requis pour être sélectionné dans un groupe de l'équipe nationale
- 1.8.10.** Objectif de performance : cible de performance compétitive établie pour chaque groupe de l'équipe nationale
- 1.8.11.** Points de position : points attribués selon le classement final d'un athlète dans

une compétition.

- 1.8.12.** Seuils de points de position : classement minimal en compétition pour lequel des points de position seront attribués dans le cadre de la politique CNR
- 1.8.13.** Taille du plateau (SZoF) : désigne le nombre total d'athlètes admissibles participant à un événement donné.
- 1.8.14.** Facteur de taille du plateau (SZoFF) : désigne une valeur calculée à partir de la SZoF qui augmente ou diminue le poids des points de position.
- 1.8.15.** Temps moyen en vitesse : moyenne des courses valides d'un athlète en compétition sur le mur standard de vitesse de 15 mètres de World Climbing, calculée afin de fournir un indicateur stable de sa performance typique conformément à la section 3.2
- 1.8.16.** Meilleur temps personnel en vitesse : course valide la plus rapide jamais enregistrée par un athlète sur le mur standard de vitesse de 15 mètres certifié par World Climbing, dans des conditions officielles de compétition ou de chronométrage approuvées.
- 1.8.17.** Taille standard du plateau (SN) : taille moyenne du plateau pour un type d'événement, une discipline et une catégorie donnés, dérivée de données historiques et prédictives
- 1.8.18.** Niveau du plateau (SToF) : désigne la qualité et la compétitivité globales des participants à une compétition donnée. Il reflète le niveau de difficulté de l'événement selon les capacités collectives, les classements et les performances antérieures des athlètes participants.
- 1.8.19.** Facteur de niveau du plateau (SToFF) : désigne une valeur calculée à partir du SToF qui augmente ou diminue le poids des points de position.

1.9. Interprétation

Si une disposition de la présente politique, lorsqu'elle est lue isolément, peut raisonnablement être interprétée de plus d'une façon, elle doit être interprétée d'une manière conforme à la pratique antérieure de CEC ainsi qu'à l'objectif, à l'objet et aux principes énoncés à la section 1 de la présente politique.

Lorsque l'incertitude demeure après l'application de la section 1, le directeur de la haute performance, en consultation avec le Comité de gouvernance de la haute performance au besoin, déterminera l'interprétation d'une manière conforme à l'esprit et à l'intention générale du Programme de l'équipe nationale et à la stratégie de haute performance de CEC.

En cas d'incohérence ou de divergence entre les versions anglaise et française de la présente politique, la version anglaise prévaudra.

2. SÉLECTION ET GROUPES DE L'ÉQUIPE NATIONALE

2.1.1. Exigences d'admissibilité au Programme de l'équipe nationale

Pour être admissibles à la sélection au Programme de l'ÉN, les athlètes doivent satisfaire et continuer de satisfaire à toutes les exigences suivantes :

- Détenir une licence d'athlète CEC valide et être en règle auprès de CEC
- Respecter toutes les règles et politiques de CEC, y compris, sans s'y limiter,

- le Code de conduite de la communauté
- Détenir un passeport canadien valide, dont l'expiration ne survient pas moins de six mois avant la date du ou des événements auxquels l'athlète participe (le cas échéant)
 - Agir conformément aux autres politiques nationales et internationales, et respecter les exigences de formation et de signalement de ces programmes, selon les directives reçues.
 - Programme canadien de sport sécuritaire (PCSS) et Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS)
 - Programme canadien antidopage (PCA)
 - Programme mondial antidopage (AMA)
 - Exigences RedS de World Climbing (le cas échéant)
 - Signer et respecter l'Entente de l'athlète de haute performance de CEC
 - Être admissible à concourir en vertu du Code d'admissibilité de World Climbing : <https://www.ifsc-climbing.org/resources/competitions>
<https://www.ifsc-climbing.org/resources/competitions>
 - Suivre tous les plans d'entraînement/de compétition et toutes les exigences de rapport établis par le DHP ou le Groupe consultatif de performance (PAG), en collaboration avec l'Équipe intégrée de soutien (IST)
 - Participer à toutes les réunions (en personne ou virtuelles) établies par le DHP ou le PAG.
 - Participer aux évaluations physiques et aux évaluations de l'IST, y compris au suivi de la performance demandé par le DHP ou le PAG.
 - Être disposé et apte à participer à des événements internationaux si sélectionné.

2.2. Groupes de l'équipe nationale

2.2.1. Groupe Élite

Les athlètes sélectionnés dans le groupe Élite démontrent une constance comme compétiteurs de la Série mondiale. Ces athlètes visent principalement la qualification olympique, avec un objectif secondaire d'obtenir régulièrement des résultats en demi-finale de World Climbing et de progresser jusqu'à la ronde finale de la Série mondiale (WC) et des Championnats du monde (WCH) de World Climbing. Ces athlètes auront la première priorité de sélection pour les événements internationaux.

2.2.2. Groupe Performance

Les athlètes sélectionnés dans le groupe Performance démontrent une constance comme compétiteurs de la Série mondiale et de la NACS, avec l'objectif d'obtenir un classement Top 40 de World Climbing ou mieux. Les athlètes du groupe Performance visent à monter régulièrement sur le podium lors des événements NACS. Ces athlètes auront la deuxième priorité de sélection pour les événements internationaux.

2.2.3. Groupe Développement

Les athlètes qui démontrent une constance comme compétiteurs continentaux et nationaux, et qui visent une participation en ronde finale aux événements NACS ou mieux, seront placés dans le groupe Développement. Ces athlètes sont axés sur les performances continentales et nationales. Les athlètes du groupe Développement visent régulièrement de solides résultats aux événements NACS. Ces athlètes auront la troisième priorité de sélection pour les événements internationaux.

Le tableau 1 regroupe les renseignements pertinents relatifs aux groupes de l'équipe nationale de CEC.

Tableau 1. Aperçu des groupes de l'équipe nationale de CEC

	Groupe Élite	Groupe Performance	Groupe Développement
Profil de l'athlète	Compétiteurs constants de la Série mondiale de World Climbing visant la qualification olympique	Compétiteurs constants de la Série mondiale de World Climbing et de la NACS visant le Top 40 de World Climbing	Compétiteurs continentaux et nationaux constants visant les finales NACS ou mieux
Critères de performance - bloc et difficulté	Un des critères suivants : Procure à CEC un quota WC supplémentaire de World Climbing en terminant dans le Top 40 lors de la saison précédente 2× WC/WCH demi-finales 1× WC/WCH Top 10	Deux des critères suivants : Podium à la NACS/Série panaméricaine Finaliste aux Championnats panaméricains Résultat WC/WCH dans les meilleurs 50 % du plateau Meilleur classement à une compétition de haute performance parmi les athlètes non Élite	Un des critères suivants : Satisfaire à 1 critère du groupe Performance Podium aux Championnats nationaux ouverts Finaliste à la NACS/Série panaméricaine Top 10 aux Championnats panaméricains Ronde finale aux Championnats du monde jeunesse
Critères de performance - vitesse	Un des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> ● Obtenir un quota WC supplémentaire de World Climbing pour le Canada ● 2× Top 16 en vitesse aux WC/WCH ● 1× Top 8 en vitesse aux WC/WCH ● Temps de qualification en vitesse 	Deux des critères suivants au cours de la même année civile : Podium à la NACS/Série panaméricaine Top 8 aux Championnats panaméricains Résultat WC/WCH dans les meilleurs 50 % du plateau Meilleur classement à une compétition de haute performance parmi les athlètes non Élite Temps de qualification en vitesse	Un des critères suivants : Satisfaire à 1 critère du groupe Performance Podium aux Championnats nationaux ouverts Top 4 à la NACS/Série panaméricaine Top 8 aux Championnats panaméricains Top 16 aux Championnats du monde jeunesse Temps de qualification en vitesse
Critères de temps de qualification - vitesse	Temps seuil moyen requis pour atteindre le Top 16 de la Série mondiale/des Championnats du monde de World Climbing lors de la saison précédente de World Climbing. Doit être réalisé lors d'une ronde chronométrée publiée d'une compétition admissible au CNR	Temps seuil moyen requis pour se classer dans les meilleurs 50 % du plateau de la Série mondiale/des Championnats du monde de World Climbing lors de la saison WC précédente de World Climbing. Doit être réalisé lors d'une ronde chronométrée publiée d'une compétition admissible au CNR	Temps du groupe Performance plus 0,5 s. Peut être réalisé lors de compétitions admissibles au CNR pendant les rondes de qualification/finale ou selon les critères indiqués à l'annexe A
Critère concomitant - bloc et difficulté	S. O.	Top 10 CNR au moment de l'intégration	Top 10 CNR au moment de l'intégration
Intégration initiale	Au 1er janvier, l'athlète doit avoir satisfait aux critères de performance du groupe et au critère concomitant au cours de l'année civile précédente	Au 1er janvier, l'athlète doit avoir satisfait aux critères de performance du groupe (à partir d'événements continentaux et mondiaux de World Climbing seulement au cours de l'année	Au 1er janvier, l'athlète doit avoir satisfait aux critères de performance du groupe (à partir d'événements continentaux et mondiaux de World Climbing seulement au cours de l'année

	Groupe Élite	Groupe Performance	Groupe Développement
		civile précédente) et être dans le Top 10 du CNR	civile précédente) et être dans le Top 10 du CNR
Intégration continue	Un athlète peut être ajouté à tout moment si les critères de performance du groupe, de temps en vitesse et concomitants sont satisfaits au cours de l'année civile en cours.	Un athlète peut être ajouté à tout moment si les critères de performance du groupe, de temps en vitesse et concomitants sont satisfaits au cours de l'année civile en cours.	Un athlète peut être ajouté à tout moment si les critères de performance du groupe, de temps en vitesse et concomitants sont satisfaits au cours de l'année civile en cours.
Classement au sein du groupe	mondial Escalade CUWR	CEC CNR	CEC CNR
Priorité d'invitation aux événements à quotas non CEC	1st Priorité	2nd Priorité	3rd Priorité
Priorité d'invitation aux événements CEC	Invitation directe aux Championnats nationaux seniors et aux compétitions HP, propre à la discipline	Invitation directe aux Championnats nationaux seniors et aux compétitions HP, propre à la discipline	Invitation directe aux Championnats nationaux seniors et aux compétitions HP, propre à la discipline
Soutien et avantages	<ul style="list-style-type: none"> Inscription auprès de l'ICS Réseau de praticiens Soutien d'un entraîneur national (si disponible) Financement (si disponible) Frais de World Climbing payés (licence et inscriptions aux événements) Uniforme officiel de l'équipe Inscription gratuite aux événements NACS au Canada, propre à la discipline 	<ul style="list-style-type: none"> Inscription auprès de l'ICS Réseau de praticiens Frais de World Climbing payés (licence et inscriptions aux événements) Uniforme officiel de l'équipe (selon le budget de CEC) Inscription gratuite aux événements NACS au Canada, propre à la discipline 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau de praticiens Frais de World Climbing payés (licence et inscriptions aux événements) Uniforme officiel de l'équipe (selon le budget de CEC) Inscription gratuite aux événements NACS au Canada, propre à la discipline
Planification et rapports de performance	<p>Exigé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la capacité de l'athlète, plan de performance individuel et plan d'entraînement annuel Réunions hebdomadaires de planification de la performance avec le DHP ou son délégué Journal d'entraînement/bien-être Réunion de planification de la performance précompétition de la Série mondiale Réunion d'examen et de 	<p>Exigé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la capacité de l'athlète, plan de performance individuel et plan d'entraînement annuel Réunions hebdomadaires de planification de la performance avec le DHP ou son délégué Journal d'entraînement/bien-être Réunion de planification de la performance précompétition de la Série mondiale Réunion d'examen et de 	<p>Exigé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la capacité de l'athlète, plan de performance individuel et plan d'entraînement annuel Réunions mensuelles de planification de la performance avec le DHP ou son délégué Journal d'entraînement/bien-être Réunion de planification de la performance précompétition de la Série mondiale Réunion d'examen et de

	Groupe Élite	Groupe Performance	Groupe Développement
	débriefage de compétition de la Série mondiale avec le DHP ou son délégué Présence aux réunions de l'équipe nationale	débriefage de compétition de la Série mondiale avec le DHP ou son délégué Présence aux réunions de l'équipe nationale	débriefage de compétition de la Série mondiale avec le DHP ou son délégué Présence aux réunions de l'équipe nationale

2.3. Intégration aux groupes de l'équipe nationale

- 2.3.1.** L'intégration initiale a lieu le 1er janvier, comme détaillé dans le tableau ci-dessus. L'intégration initiale au Programme de l'ÉN de CEC ne tiendra pas compte des résultats des athlètes aux événements nationaux de l'année civile précédente.
- 2.3.2.** L'intégration continue peut avoir lieu à tout moment au cours de l'année civile en cours lorsque les critères de performance du groupe sont satisfaits. Les résultats des événements nationaux de l'année en cours seront pris en compte pour l'intégration continue au Programme de l'ÉN.

2.3.3. Expiration de l'assignation

Les athlètes demeureront dans le Programme de l'ÉN pour toute l'année civile, pourvu qu'ils maintiennent les exigences d'admissibilité, ou jusqu'à ce qu'ils avisent CEC de leur intention de quitter l'équipe. Toutes les assignations au Programme de l'équipe nationale expireront le 31 décembre.

3. CLASSEMENT NATIONAL CONTINU

Le système de Classement national continu de CEC normalise et quantifie les résultats compétitifs des athlètes aux niveaux national, continental et international, ce qui permet leur intégration dans un classement numérique unique. Le classement des athlètes produit par ce système sera utilisé pour identifier et classer les athlètes aux fins de sélection au Programme de l'équipe nationale et pour déterminer la priorité de sélection au sein de chacun des trois groupes de l'équipe nationale. Les disciplines du bloc et de la difficulté utilisent un système fondé sur le classement final de l'athlète dans un événement admissible au CNR comparativement aux autres compétiteurs. À l'inverse, la discipline de vitesse utilise les temps de course des athlètes sur le mur de vitesse.

Les variables utilisées dans le système CNR sont révisées annuellement et mises à jour au besoin. La révision comprend : les données de participation aux événements passés; les changements aux quotas de compétition et aux règles de sélection; les changements anticipés à la participation aux événements; les suggestions des parties prenantes; l'analyse d'indicateurs avancés; et les trajectoires stratégiques de développement. Les mises à jour annuelles des variables du CNR seront publiées dans la présente politique et reflétées dans le Tableau de classement des athlètes.

3.1. Calcul du Classement national continu en bloc et difficulté

Les points d'événement sont calculés en multipliant les points de position obtenus par un athlète lors d'une compétition par le facteur de niveau du plateau (SToFF) et le facteur de taille du plateau (SZoFF) pour cette compétition, comme indiqué ci-dessous :

$$\text{Points d'événement} = (\text{points de position}) \times (\text{facteur de niveau du plateau}) \times (\text{facteur de taille du plateau})$$

Les points de position sont déterminés à l'aide des valeurs des tableaux de points de position publiés à l'annexe A. Les points de position sont accordés pour les classements en compétition jusqu'à un seuil de points prédéterminé publié au tableau 2.

Le facteur de niveau du plateau ajuste le poids des points de position selon le degré de difficulté du résultat obtenu par l'athlète, compte tenu du plateau d'autres athlètes dans la compétition. Pour les événements comportant davantage de compétiteurs hautement classés, le facteur de niveau du plateau augmente le poids des points de position. À l'inverse, pour les événements comportant moins de compétiteurs hautement classés, le facteur de niveau du plateau réduit le poids des points de position. Les facteurs de niveau du plateau sont publiés à l'annexe B.

Le facteur de taille du plateau ajuste le poids des points de position selon la taille du plateau d'un événement par rapport à la taille standard du plateau pour ce type d'événement, cette discipline et cette catégorie, conformément à l'annexe C. Le facteur de taille du plateau augmente la valeur des points de position pour les événements qui comptent plus que le nombre standard d'athlètes dans le plateau. À l'inverse, le facteur de taille du plateau réduit les points de position pour les événements comptant moins que le nombre standard d'athlètes. Les facteurs de taille du plateau sont publiés à l'annexe D.

Le tableau 2 regroupe les renseignements pertinents utilisés dans le calcul des points de position du CNR en bloc et difficulté.

Tableau 2 : Variables de calcul des points d'événement CNR

Type d'événement*	Seuil de points	Facteur de niveau du plateau Schedule B	Facteur de taille du plateau Schedule D
Jeux olympiques	S. O.	S. O.	S. O.
Championnats du monde et Série mondiale	Meilleurs 75 % du plateau	Selon le nombre d'athlètes actuellement dans le Top 40 du CUWR présents à l'événement	$\text{Si } N \geq SN; ((N-SN)/2)/SN+1$ $\text{Si } N < SN; (N-SN)/SN+1$ Ne s'applique pas aux demi-finalistes et finalistes
Série de qualification olympique	Meilleurs 75 % du plateau	Selon le nombre d'athlètes actuellement dans le Top 40 du CUWR présents à l'événement	S. O.
Jeux mondiaux	S. O.	S. O.	S. O.
Jeux panaméricains	S. O.	S. O.	S. O.
Championnats panaméricains	Top 40	S. O.	S. O.

Type d'événement*	Seuil de points	Facteur de niveau du plateau Schedule B	Facteur de taille du plateau Schedule D
Jeux olympiques de la jeunesse	S. O.	S. O.	S. O.
Championnats du monde jeunesse	Demi-finales	Selon le nombre d'athlètes actuellement dans le Top 40 du CUWR présents à l'événement	S. O.
Série panaméricaine	Meilleurs 60 % du plateau	S. O.	S. O.
Série de la Coupe nord-américaine	Le moindre des deux : meilleurs 60 % ou top 40	S. O.	Si $N \geq SN$; $((N-SN)/2)/SN+1$ Si $N < SN$; $(N-SN)/SN+1$
Compétitions nationales sanctionnées par CEC	Top 20	Selon le nombre d'athlètes des groupes Élite et Performance présents à l'événement	S. O.

**Des types d'événements peuvent être ajoutés en fonction de changements apportés par un organisme sportif externe*

3.1.1. Attribution des points CNR - année de transition

Afin de soutenir une transition harmonieuse entre la politique précédente et la politique révisée, l'année compétitive 2026 sera traitée comme une année de transition avec un système hybride d'attribution des points. L'année compétitive 2027 utilisera uniquement le processus révisé d'attribution des points. Veuillez consulter la section ci-dessous pour les détails.

3.1.2. Année civile 2026

Au 1er janvier 2026, le total des points d'un athlète correspond à la somme de ses trois (3) meilleurs points d'événement au cours des vingt-quatre (24) mois précédents après application des règles suivantes :

- 3.1.2.1. Les points d'événement de plus de douze (12) mois sont réduits à 85 % de leur valeur initiale
- 3.1.2.2. Un seul point d'événement de plus de douze (12) mois sera pris en compte, peu importe le type d'événement (y compris la NACS)
- 3.1.2.3. Jusqu'à deux (2) résultats NACS de l'année civile 2026 peuvent être pris en compte dans le total des points d'un athlète.
- 3.1.2.4. Les points NACS obtenus en vertu de la Politique de l'équipe nationale 2025 seront appliqués conformément à l'esprit de cette politique. Plus précisément, un seul (1) résultat NACS de 2025 et un seul (1) résultat NACS de 2024 seront appliqués, dans le respect de tous les critères précédents de la présente section

3.1.3. Année civile 2027

Au 1er janvier 2027, le total des points d'un athlète correspond à la somme de ses deux (2) meilleurs points d'événement au cours des douze (12) mois précédents.

3.1.4. Bris d'égalité

Les points CNR sont arrondis à une décimale dans les tableaux CNR. Le classement est calculé à l'aide de la chaîne décimale complète et, en cas d'égalité apparente, des décimales supplémentaires seront ajoutées au tableau CNR afin d'indiquer la différence de points. En cas de véritable égalité au sein d'un même groupe, l'égalité sera départagée selon les résultats compétitifs des athlètes aux Championnats nationaux les plus récents. Si les deux athlètes à égalité n'ont pas participé aux derniers Championnats nationaux, l'égalité sera départagée selon leur résultat au dernier événement CNR auquel ils ont tous deux participé. Si les deux athlètes à égalité n'ont pas participé au même événement CNR, le DHP procédera à la sélection de l'athlète et fournira une justification écrite aux athlètes concernés.

3.2. Calcul du Classement national continu en vitesse

Le CNR des athlètes en escalade de vitesse est fondé sur le calcul de la moyenne des meilleurs temps de vitesse réalisés par l'athlète lors de compétitions admissibles au CNR. Les temps de vitesse pris en compte pour le classement CNR proviendront des rondes de qualification et finales de l'événement; les temps d'échauffement ne seront pas inclus. Le score moyen de temps de vitesse d'un athlète sera utilisé pour le classer au sein de son groupe actuel de l'équipe nationale.

Les trois (3) meilleures courses de vitesse d'un athlète seront moyennées afin de déterminer son classement au CNR en vitesse. Les temps de course en vitesse pris en compte dans le calcul du temps moyen de l'athlète expireront au douzième (12e) mois suivant la date de l'événement (définie comme le dernier jour de la compétition de vitesse).

3.2.1. À partir de l'année 2026

Les classements des athlètes de vitesse seront fondés sur les temps réalisés lors de compétitions admissibles au CNR au cours des 12 derniers mois. Les trois (3) meilleurs temps de vitesse de l'athlète seront moyennés, et les athlètes seront classés selon leur CNR moyen en vitesse.

3.2.2. Bris d'égalité du classement de vitesse

Les temps de vitesse admissibles au CNR seront consignés avec autant de décimales que celles qui sont disponibles publiquement. Les temps moyens et les meilleurs temps de vitesse seront publiés avec trois décimales lorsque possible. En cas d'égalité du temps moyen d'un athlète à trois décimales, des décimales supplémentaires seront affichées jusqu'à ce que l'égalité soit départagée.

3.3. Événements admissibles au CNR

CEC publiera la liste des événements admissibles au CNR pour chaque discipline sur le Tableau de bord de l'équipe nationale et sur le site Web de CEC dès que les fédérations et conseils pertinents publieront leurs calendriers de compétition. Ces calendriers sont susceptibles de changer, et CEC s'adaptera le plus rapidement possible à tout changement et informera les athlètes du Programme de l'ÉN des mises à jour apportées à la liste des événements admissibles au CNR. Si deux Championnats nationaux ont lieu dans une période de 12 mois, seule l'édition la plus récente comptera pour le classement et l'admissibilité au groupe de l'athlète.

3.4. Mises à jour du CNR et CNR anticipé

Le CNR sera mis à jour après chaque événement admissible, permettant aux athlètes de suivre leur classement presque en temps réel.

Un CNR anticipé est calculé à une date déterminée aux fins des invitations aux événements. Il anticipe uniquement le retrait et la dépréciation des points d'événement; il n'anticipe pas l'ajout de points qui pourraient être obtenus lors de compétitions à venir.

4. SÉLECTION AUX ÉVÉNEMENTS

4.1. Objectif

CEC approuvera avec soin la participation des athlètes canadiens aux événements continentaux et internationaux. L'objectif est de s'assurer que les athlètes disposent d'occasions de compétition significatives pour lesquelles ils sont préparés sur les plans technique, tactique, physique et mental.

4.2. Processus de sélection

4.2.1. Grands Jeux

Un processus de nomination spécifique sera publié pour les grands Jeux, selon le processus international de qualification, y compris, sans s'y limiter, les Jeux olympiques et paralympiques, les Jeux panaméricains, les Jeux mondiaux et les Jeux olympiques de la jeunesse.

4.2.2. Événements de World Climbing

World Climbing attribue les quotas par discipline et catégorie. Le DHP indiquera clairement les quotas canadiens dans le Tableau de bord de l'équipe nationale.

4.2.2.1. Événements mondiaux de World Climbing

La sélection aux Championnats du monde et à la Série mondiale est limitée aux athlètes du Programme de l'équipe nationale qui satisfont aux exigences d'âge.

Les sélections seront fondées sur la priorité des groupes et le Classement national continu (CNR) actuel ou anticipé. Les sélections des athlètes seront suivies dans le Tableau de bord de l'équipe nationale.

4.2.2.2. Événements continentaux de World Climbing

La sélection des athlètes pour les compétitions continentales de World Climbing à quotas tiendra compte de la priorité des groupes, du Classement national continu (CNR) actuel ou anticipé, et peut inclure des programmes stratégiques ainsi qu'une priorisation du développement des athlètes. Elle peut s'étendre au-delà du Programme de l'équipe nationale au moyen de protocoles de sélection publiés et approuvés par le conseil d'administration de CEC. Les athlètes qui ne font pas partie de l'équipe nationale ne seront pas considérés comme membres du Programme de l'équipe nationale aux fins des avantages d'équipe, mais seront soumis aux mêmes critères d'admissibilité que les membres de l'équipe nationale.

4.2.3. Autres événements à quotas

La sélection pour les événements à quotas non couverts ci-dessus sera établie par le DHP et le CGHP et approuvée par le conseil d'administration de CEC.

4.2.4. Échéancier de sélection

Les sélections des équipes d'événement peuvent être effectuées à plusieurs moments au

cours de l'année civile. Cela permet d'ajuster les priorités de sélection et crée davantage d'occasions pour les athlètes d'être sélectionnés à des événements.

Définitions des dates d'événement :

- 4.2.4.1. Échéance d'inscription à l'événement : échéance fixée par l'organisateur de l'événement pour l'inscription des athlètes aux événements à quotas et sans quotas.
- 4.2.4.2. Échéance d'inscription de World Climbing : habituellement 15 jours avant le premier jour de la compétition.
- 4.2.4.3. Échéance de changements de World Climbing : habituellement 5 jours avant le premier jour de la compétition.
- 4.2.4.4. Échéance de la première ronde d'invitations de CEC : 45 jours avant le premier jour de la compétition.
- 4.2.4.5. Échéance de la deuxième ronde d'invitations de CEC : échéance de changements de World Climbing.
- 4.2.4.6. Échéance de déclaration d'intérêt de CEC pour l'événement : 7 jours après les échéances d'invitation de CEC

4.2.5. Rondes d'invitation

- 4.2.5.1. Première ronde : les athlètes de l'équipe nationale à la date de l'échéance de la première ronde d'invitations de CEC recevront des invitations de première ronde conformément à la section 4.2.2.1. Ils doivent avoir communiqué leur intention de participer à CEC avant l'échéance de déclaration d'intérêt de CEC pour l'événement. Après cette date, les quotas inutilisés seront utilisés pour les invitations de deuxième ronde.
- 4.2.5.2. Deuxième ronde : les athlètes qui se qualifient pour l'équipe nationale entre l'échéance de la première ronde d'invitations de CEC et l'échéance de changements de World Climbing peuvent recevoir une invitation de deuxième ronde, sous réserve des quotas disponibles. Les athlètes qui se qualifient pour l'équipe nationale pendant la période d'invitation de deuxième ronde seront considérés dans l'ordre chronologique de la date de début de l'événement de qualification, puis selon les priorités établies à la section 4.2.2.1.

Les athlètes de la première ronde peuvent accepter leur invitation pendant la période de deuxième ronde si des places de quota demeurent disponibles.

Le statut de sélection des athlètes sera suivi dans le Tableau de bord de l'équipe nationale. Les dates de sélection aux événements sont susceptibles de changer à mesure que les calendriers ou échéanciers externes de compétition évoluent.

5. RETRAIT DU PROGRAMME DE L'ÉN

Le DHP, en collaboration avec le Comité de gouvernance de la haute performance (CGHP), peut retirer un athlète du Programme de l'ÉN en cas de non-respect des exigences applicables aux athlètes ou des codes de conduite. Les athlètes recevront un avertissement avant d'être retirés du Programme de l'ÉN. Un athlète retiré peut être réintégré, pourvu qu'il recommence à respecter les exigences du Programme de l'ÉN.

6. PROCESSUS DE RETRAITE ET DE PAUSE DE COMPÉTITION

CEC s'engage à soutenir ses athlètes à toutes les étapes de leur carrière sportive, y compris lors de la transition vers la retraite ou d'une pause de compétition. Le but de cette clause de politique est d'offrir un processus clair et soutenant aux athlètes qui prennent leur retraite ou suspendent temporairement leur participation auprès de Climbing Escalade Canada, afin d'assurer une transition harmonieuse entre leur carrière compétitive et leurs projets futurs.

6.1. Avis d'intention de prendre sa retraite ou de faire une pause

- Les athlètes doivent aviser par écrit le directeur de la haute performance de CEC dès que possible.
- L'avis doit indiquer la ou les disciplines auxquelles la situation s'applique.
- Lorsqu'un athlète ne fournit pas d'avis à CEC, mais a fait une déclaration publique communiquant clairement sa retraite, CEC peut considérer cette déclaration comme un avis officiel après trois tentatives infructueuses de communiquer avec l'athlète.

6.2. Classement

- Les athlètes retraités ou en pause seront retirés du CNR de CEC et des groupes de l'équipe nationale après leur dernier événement admissible au classement. Les points de classement CNR de l'athlète (bloc et difficulté) ou le calcul du temps moyen (vitesse) peuvent être gelés pendant la période de pause approuvée selon les conditions suivantes :
 - La demande est approuvée par le DHP et ratifiée par le CGHP
 - Un gel des points de classement/du temps moyen sera valide pour un maximum de douze (12) mois et ne pourra survenir qu'une seule fois par cycle des Jeux olympiques d'été.
 - Le gel des points de classement/du temps moyen ne commencera pas, ou devra être levé, dans les six mois précédant le début du processus de qualification olympique publié par World Climbing.

7. CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Un athlète qui progresse dans sa carrière sportive, mais qui subit un contretemps en raison d'une blessure, d'une maladie, d'une grossesse, d'un événement de vie ou d'une autre circonstance imprévue, peut se voir accorder une flexibilité additionnelle relativement aux invitations aux événements et à d'autres décisions de CEC; ces situations sont appelées « circonstances exceptionnelles ». La présente clause ne s'applique pas aux événements des grands Jeux qui disposent de politiques spécifiques de sélection et de remplacement.

7.1. Avis

Un avis suffisant doit être fourni par écrit au directeur de la haute performance de CEC et doit comprendre les documents suivants :

- Explication des circonstances exceptionnelles
- Note d'un médecin ou d'un physiothérapeute confirmant la situation ou la blessure et le plan de rétablissement (le cas échéant)
- Plan de rétablissement et échéanciers (le cas échéant)
- Plan de retour à la compétition

Un avis suffisant est défini comme incluant le temps nécessaire pour de nouvelles invitations, les arrangements de voyage et les changements d'inscription, avant l'échéance de remplacement :

- Événements de World Climbing : 5 jours avant l'échéance de remplacement propre à l'événement.
- Autres événements internationaux : seront déterminés au cas par cas.

7.2. Retour à la compétition

7.2.1. Absence de courte durée

Dans le cas d'une circonstance exceptionnelle ayant empêché l'athlète de participer à un événement, celui-ci devra fournir à CEC une preuve de sa préparation lorsqu'il demande à

être considéré pour des événements à quotas restreints. Si l'athlète fournit un avis suffisant permettant à CEC d'inviter un substitut à l'événement, l'athlète sera invité à un événement équivalent lors de la prochaine ronde d'invitations (lorsque possible).

- Si l'athlète n'a pas fourni un avis suffisant à CEC pour inviter un substitut à l'événement, aucun événement de remplacement ne lui sera accordé. L'athlète retournera à la rotation régulière des invitations au sein de son groupe.
- Si plus d'un événement était inclus dans une invitation, l'athlète peut participer aux autres événements pour lesquels il a accepté l'invitation, conformément au plan de retour à la compétition fourni.
- Si un athlète manque à répétition des événements pour lesquels il a été sélectionné sans fournir un avis suffisant, le DHP peut déterminer que d'autres restrictions sont nécessaires.

7.2.2. Absence prolongée

Après une circonstance exceptionnelle ayant tenu l'athlète à l'écart de plus d'un événement, l'athlète devra fournir à CEC une preuve de sa préparation lorsqu'il demande à être considéré pour des événements à quotas restreints.

7.2.3. Retour à la compétition

7.2.3.1. Le directeur de la haute performance, en collaboration avec le Groupe consultatif de performance, élaborera au cas par cas un plan de rétablissement et un plan de retour à la compétition avec l'athlète. Les invitations aux événements à quotas seront à la discrétion du directeur de la haute performance.

7.2.3.2. Lignes directrices :

- Si les athlètes retournent à la compétition au cours de la même saison, ils sont réintégrés dans le même groupe que celui auquel ils appartenaient avant leur blessure.
- Si les athlètes ont manqué des occasions de participer à des événements permettant de satisfaire aux critères de qualification du groupe, OU si les athlètes ont manqué toute la saison :
 - Les athlètes des groupes Élite et Performance sont réintégrés dans un groupe d'un niveau inférieur à celui de leur groupe d'avant la blessure
 - Les athlètes du groupe Développement sont réintégrés dans ce groupe

7.3. Exemptions en cas de conflit

Les athlètes qui ont un événement personnel ou sportif en conflit avec un événement de CEC peuvent demander une exemption à CEC. Les demandes d'exemption en cas de conflit doivent être présentées par écrit au directeur de la haute performance de CEC au plus tard 4 semaines avant la date de l'événement concerné. Les demandes d'exemption tardives ne seront pas prises en considération.

Exemples :

- Un examen qui ne peut pas être déplacé (une preuve doit démontrer que l'instructeur/l'établissement refuse de déplacer l'examen).
- D'autres événements ou occasions d'escalade davantage alignés sur les objectifs de l'athlète ou du Programme que l'événement de CEC sont anticipés.

8. APPELS

Les athlètes ont le droit d'interjeter appel des décisions prises en vertu de la présente politique. Pour déposer un appel, veuillez consulter la Politique d'appel de CEC. [CEC Appeal Policy](#)

Annexe A

Groupe Développement – Temps de qualification en vitesse

Les athlètes de vitesse qui souhaitent soumettre un temps de qualification pour considération au groupe Développement peuvent le faire selon les conditions suivantes.

Temps provenant de compétitions (rondes non CNR ou inadmissibles au CNR)

Les athlètes peuvent soumettre des temps enregistrés lors d'une compétition non admissible au CNR (p. ex. événement provincial), ou lors d'une ronde d'un événement admissible au CNR qui n'est pas admissible au CNR (p. ex. échauffement ou ronde de qualification non officielle), pourvu qu'un système électronique de chronométrage approuvé ait été utilisé. L'athlète envoie un courriel au directeur de la haute performance (DHP) avec un lien ou une référence vers le système officiel de pointage/résultats qui indique clairement le temps.

Temps provenant de l'entraînement

Les athlètes peuvent également soumettre des temps enregistrés à l'entraînement, pourvu que tous les critères suivants soient respectés :

1. La tentative est effectuée sous la supervision d'un entraîneur filtré par CEC (entraîneur CEC inscrit).
2. Un enregistrement vidéo de la performance est fourni.
3. La vidéo est une prise continue unique, sans coupure ni montage.
4. Le visage de l'athlète est clairement visible.
5. Avant de commencer, l'athlète doit faire face à la caméra afin d'assurer une identification claire, puis se tourner vers le mur pour amorcer la tentative.
6. La vidéo doit montrer toute la séquence de départ, y compris les signaux sonores du chronomètre.
7. À la fin de la tentative, la vidéo doit montrer clairement le temps final, y compris une vue rapprochée de l'affichage du chronomètre.